

Union des Comores rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, 2014

Ahmed Said Soilihi

Direction Générale des Ressources Halieutiques

INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES

<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l'année dernière concernant toutes les flottilles sauf celles de palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données finales de l'année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2014] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p>	<p>OUI</p> <p>31/10/2014</p>
<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données provisoires de l'année dernière concernant les palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données provisoires de l'année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2014] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p> <p>RAPPEL : Les données finales de l'année précédente concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat avant le 30 Déc. de l'année en cours [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données finales de l'année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2014).</p>	<p>NON</p>
<p>Nous ne disposons pas de pêche palangrière</p>	

Résumé exécutif [Obligatoire]

La pêche aux Comores est exclusivement artisanale, pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre, motorisé ou non motorisé d'une longueur de 3 m à 9 m. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques (Thunnus albacares, Katsuwonus pelamis, Thunnus alalunga Istiophorus platypterus, Thunnus obesus, Euthynnus affinis) et contribue pour sa totalité à l'alimentation de la population comorienne, tout en fournissant 55% de l'emploi total du secteur agricole soit environ 8000 pêcheurs. Les techniques de pêche utilisées sont essentiellement la ligne de traîne, la palangrotte et peu de filet pour les petits pélagiques. La durée de la marée est d'une journée à 7 jours. Depuis février 2011 les Comores ont mis en place un système de collecte des données sur les lieux de débarquement. Au titre de 2012, La production annuelle issue de cette enquête est estimé à 7916 tonnes toutes espèces confondu soit environ 4584 tonnes de thonidés sur un ensemble de 5623 embarcations.

La pêche industrielle est inexistante au niveau national. Cette activité de pêche est pratiquée par une flottille Etrangère qui opère dans le cadre d'un Accord de pêche.

Les captures de cette flottille ne sont ni débarquées ni transbordées dans le pays

1. CONTEXTE/INFORMATIONS GENERALES SUR LES PECHERIES [OBLIGATOIRE]

Les produits halieutiques constituent avec les cultures d'exportation et les cultures vivrières l'essentiel de l'économie comorienne. On estime que le secteur de la pêche fournit environ 55 % de l'emploi total du secteur agricole et 21 % de sa valeur ajoutée.

La pêche aux Comores est presque exclusivement artisanale, elle est pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques, La technique de pêche utilisée est la palangrotte à pierre perdue notamment sur le plateau continental ou la petite traîne à la pagaie au niveau du tombant, la traîne au tour de dispositif de concentration de poison(DCP) et sur les bancs libres dans un rayon d'environ 25 miles des côtes des îles. La durée de la marée varie d'une journée à une semaine. Selon nos estimations préliminaires La capture annuelle 2012 de thonidés est estimée à 4584 tonnes.

. Cette pêche contribue, pour une grande part, à l'alimentation de la population comorienne. Cependant, la production actuelle ne suffit pas à satisfaire régulièrement la demande en poisson.

Le secteur de la pêche est pourtant très prometteur pour l'économie comorienne. Il peut compter sur une ressource encore sous-exploitée avec des produits de qualité tels que les thonidés, espadons, mérus et langoustes et une demande régionale porteuse.

Sur le plan des techniques de pêche, d'importants efforts ont été réalisés par le passé pour introduire des embarcations plus performantes, sécuriser l'approvisionnement en matériels de pêche et développer des dispositifs de concentration du poisson (DCP). Toutefois, les conditions de pérennité de ces initiatives, liées à des projets de développement, restent un défi à relever.

pêche industrielle n'existe qu'au travers des accords de pêches, la pêche thonière artisanale est par contre très ancienne. Dans un contexte économique extrêmement fragile où l'autosuffisance alimentaire est loin d'être assurée, la priorité nationale est de renforcer, au meilleur coût, et en privilégiant l'emploi/investissements, l'exploitation directe des ressources non seulement de proximité mais dans la mesure du possible des ressources pélagiques hauturières disponibles.

2. STRUCTURE DE LA FLOTTILLE [OBLIGATOIRE]

Composé en partie par des embarcations traditionnelles, il s'agit des pirogues monoxyles à un seul ou deux balanciers, propulsé à la pagaie elle pratique la pêche à la palangrotte, pêche de nuit avec lumière, sans lumière, traîne. La durée de la marée est d'une journée. La taille de ces pirogues est variable (3 à 5m), elles sont conçues pour transporter au moins un adulte, d'autres plus grandes pourrait accueillir jusqu'à trois pêcheurs, mais en majorité, les pêcheurs en équipe sont en binôme.

Les embarcations motorisées en fibre de verre sont conçues à travers différents projets de développement que les Comores ont bénéficié. Ces embarcations sont variables par leur taille (5 à 9m) et la puissance des moteurs (15 à 40 cv). Elle pratique essentiellement la pêche à la traîne, à la palangrotte et aux filets pour les petits pélagiques.

Tableau 1: Nombre de bateaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d'engin et taille

Technique de pêche	Effectif des bateaux 2011	Effectif des bateaux 2012
<i>ligne à main</i>	29%	23,26%
<i>ligne de Traîne</i>	24%	23,11%
<i>Filet à petit pélagique</i>	3%	3,11%
<i>Autres</i>	44%	50,52%
Motorisation		
<i>non motorisé</i>	4100	3601
<i>motorisé</i>	1770	1659
<i>Inconnu</i>	13	8
Longueur hors tout		
<i>0,1 - 5,9 m</i>	2425	1960
<i>6 - 11,9 m</i>	279	291
<i>Inconnu</i>	3179	3017

3. PRISES ET EFFORT (PAR ESPECE ET ENGIN) [Obligatoire]

Pour illustrer les prises et effort nous avons présenté trois types d'embarcations le GAP (galawa à pagaie) une pirogue en bois à pagaie, le G18 une embarcation en fibre de verre de 6m motorisé qui effectue des marées d'une journée et les JAP embarcation en fibre de verre de 9m de longueur et qui fait des marées de plusieurs jours une semaine au maximum.

Tableau 2. Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI.

T 2a Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la traîne (2012)			
Espèces	Prises (kg) G18	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	4464	789	5,66
BAR	160	2267	0,07
BET	84631	5073	16,68
BLM	522	72	7,25
BLT	6507	2703	2,41
BSH	109	1442	0,08
BUM	1387	72	19,26
KAW	343907	3918	87,77
MLS	453	132	3,43
SFA	1048	1446	0,72
SKH	4068	1963	2,07
SKJ	1795845	8859	202,70

T 2b Prise par espèces, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant à la traîne (2012)			
Espèces	Prises (kg) GAP	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
BET	305	341	0,89
BLT	572	560	1,02
SKJ	44014	2758	15,96
WAH	3100	327	9,48
YFT	6627	1786	3,71

T 2e Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations JAK pêchant à la traîne (2012)			
Espèces	Prises (kg) JAK	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
SKJ	49405	95	520,52
YFT	50649	95	533,62



SWO	3214	906	3,55
WAH	30485	4805	6,34
YFT	799137	8711	91,74

T 2c Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la palangrotte (2012)

Espèces	Prises (kg) G18	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	7867	175	44,95
BET	1425	252	5,66
BLT	99	102	0,97
KAW	6103	236	25,86
SKJ	32529	1163	27,96
WAH	47	73	0,64
YFT	115028	1603	71,74

T 2d Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant à la palangrotte (2012)

Espèces	Prises (kg) GAP	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
BAR	213	1589	0,13
BET	10995	1280	8,59
BLT	4731	1661	2,85
BSH	5137	389	13,20
KAW	2575	657	3,92
SFA	585	1053	0,56
SKH	524	389	1,35
SKJ	2700	1240	2,18
YFT	86528	4493	19,26

T2f Comparaison Prise par Unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la traîne

Espèces	ALB	BAR	BET	BLM	BLT	BSH	BUM	KAW	MLS	SFA	SKH	SKJ	SWO	WAH	YFT
PUE (KG/sortie) 2011	1,47	0	9,92	2,17	2,3	0	0	16,5	0	0,65	0	124,61	1,98	6,99	47,6
PUE (KG/sortie) 2012	5,66	0,07	16,68	7,25	2,41	0,08	19,26	87,77	3,43	0,72	2,07	202,70	3,55	6,34	91,74

T2g Comparaison Prise par Unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant à la traîne

Espèces	SKJ	YFT	BET	ALB	KAW	BLT	WAH	SFA
PUE (KG/sortie) 2011	9,86	14,1	3,69	0,05	24	1,1	52,15	1,92
PUE (KG/sortie) 2012	16	3,71	0,89	0	0	1,02	9,48	0

Figure 1. Prises annuelles historiques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI pour la totalité de l'historique de la pêche/flottille. [Estimation préliminaire 2012]

CAPTURE PAR TYPE D'ENGIN 2012

Engins									Total 2012 en kg
	AUT	FIL	INC	LIG	PAL	PAN	PNL	TRA	
Espèces									
YFT	1 182		561	519	296 315	552	15 956	965 735	1 280 819
SKJ	795	247	1 045	2 094	55 392			2 592 456	2 652 030
BET		184	593		24 163		1 586	126 020	152 545
ALB					7 088			4 711	11 799
SWO					41 953			7 976	49 930
BUM					636			1 285	1 921
BLM								904	904
MLS								364	364
SFA				229	2 698			2 518	5 445
KAW					7 438			329 511	336 949
BLT		232		99	5 015			10 191	15 536
GUT					44				44
WAH					1 900			54 392	56 292
BSH					4 967			215	5 182
SKH		360			4 530			9 898	14 788
Total Général	1 977	1 022	2 199	2 942	452 138	552	17 542	4 106 175	4 584 547

AUT = Autre

LIG = Ligna à main légère

TRA = Ligne de traîne

CAS = Casier ou trappe

PAL = Palangrotte

FIL = Filet ou petite senne

PNL = Pêche de nuit avec lampe

PAN = Pêche nuit sans lampe

INC = Inconnu

4. PECHERIE RECREATIVE [Obligatoire]

Nous ne disposons pas de pêche récréative

5. ECOSYSTEMES ET PRISES ACCESSOIRES [Obligatoire]

5.1 Requins [Obligatoire]

Le gouvernement a interdit la pêche au Requin Renard tout contre venant est passible d'une amende.

5.2 Oiseaux marins [Obligatoire]

Aucune capture d'oiseau n'est observée au niveau de la pêche artisanale

5.3 Tortues marines [Obligatoire]

La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amande.

5.4 Autres espèces d'intérêt écologique (par ex. : mammifères marins, requins-baleines) [Souhaitable]

Aucune capture de mammifère et requins-baleines n'est observée au niveau de la pêche artisanale

6. SYSTEMES NATIONAUX DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES [essentiel]

Étant donné que notre pêcherie est artisanale nous avons donc plusieurs lieux de débarquement, les pêcheries de chaque île sont traitées séparément en définissant des macro-strates géographiques. Dans chacun des macro-strates géographiques, des sites primaires sont sélectionnés au sein desquels des enquêtes sur les sorties, les captures et un échantillonnage biométrique sont régulièrement effectuées. Chacun de ces sites, combiné avec le type d'unité de pêche et une période de temps constitue une strate au sein de laquelle un échantillonnage à plusieurs niveaux est effectué.

6.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord (y compris date de début et état de la mise en place)

Nous ne disposons de flottille utilisant des livres de bord

6.2. Système de surveillance des navires (y compris date de début et état de la mise en place)

En 2006 les Comores se sont doté d'un centre de surveillance et de contrôle de pêche donc de nouvelles dispositions ont été ajoutées dans les Accords, notamment des exigences en matière de transmission des données VMS pour renforcer les contrôles et suivie des activités de ces bateaux dans les eaux comoriennes. Au niveau national nous disposons de cinq embarcations non pontés qui disposent de balises de transmission de position. Ces embarcations pratiquent la pêche dans notre ZEE.

6.3. Programme d'observateurs (y compris date de début et état ; nombre d'observateurs, inclure le pourcentage de couverture par type d'engin)

Nous avons formé sept observateurs mais en l'absence de pêche industrielle au niveau National. Ils sont inactifs

6.4. Programme d'échantillonnage au port [y compris date de début et état de la mise en place]

Étant donné que notre pêcherie est artisanale et possède plusieurs sites de débarquement les échantillonneurs qui collectent les données statistiques sur les sites de débarquements effectuent également de prélèvement de mensuration donc les résultats sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7. Nombre d'individus mesurés, par espèce et engin] [Obligatoire]

Albacore	Bonitou	Espadon	Germon	Listao	Makaire bleu	Makaire noir	Marlin rayé
7072	300	5	70	26419	2	1	3

<i>Patudo ou thon obese</i>	<i>Requin peau-bleu</i>	<i>Thonine orientale</i>	<i>Voilier indo-pacifique</i>	<i>wahoo(Acanthocybium solandri)</i>
2742	9	501	22	162

6.4. Débarquement/Transbordement [y compris date de début et état de la mise en place] [Obligatoire]

7. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHES [Souhaitable]

Pour l'instant nous n'avons pas de programme national de recherche car nous ne disposons pas de centre de recherche

Tableau 8. Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates.

Nom du projet	Période	Pays impliqués	Budget total	Origine des fonds	Objectifs	Brève description
Programme régional de marquage de thons	2009–2013	UE – France et Espagne		ED- DG FISH	Programme d'observateurs : collecte de données sur les prises accessoires	

8. MISE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE SCIENTIFIQUES ET DES RESOLUTIONS DE LA CTOI [Obligatoire]

Tableau 9. Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2014.

Res. No.	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
13/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphes 1–11	<i>Depuis 2011 nous avons un système de collecte et de traitement des données (captures et effort) de la pêche artisanale. Nous avons eu quelques difficultés de fonctionnement mais le système a repris.</i>
13/04	Sur la conservation des cétacés	Paragraphes 7–9	Aucune capture de cétacés n'est observée
13/05	Sur la conservation des requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>)	Paragraphes 7–9	Aucune capture de cétacés n'est observée
13/06	Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphes 5–6	
12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphes 4–8	<i>Le Gouvernement a interdit la pêche des requin-renards</i>
12/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Paragraphe 3–7	<i>Nous ne disposons pas de pêcherie palangrière</i>
12/04	Sur la conservation des tortues marines	Paragraphes 3, 4, 6–10	<i>La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amande</i>
11/04	Sur un programme régional d'observateurs	Paragraphe 9	<i>Sept observateurs formé mais sans activité faut d'absence d'une pêcherie industrielle.</i>
10/02	Statistiques exigibles des membres et partie coopérantes non-contractantes de la CTOI	Paragraphes 1–7	<i>Nous transmettons nos statistiques disponibles à la CTOI</i>
05/05	Concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphes 1–12	



9. **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES [Obligatoire]**

Nous n'avons pas de référence